

Année
2019

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

Service de l'Eau

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE
L'HEUTE LA ROCHE**



Rapport établi selon l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport présenté à l'assemblée délibérante le

Echéance réglementaire : le 30 septembre 2020

Assistance conseil
EAU + 01
190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD



SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| SOMMAIRE | 1 |
| PRÉAMBULE | 2 |
| PARTIE I – LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE | 3 |
| I. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI | 3 |
| II. MODE DE GESTION DU SERVICE | 4 |
| 1. Conditions d'exploitation du service..... | 4 |
| 2. Prestations assurées dans le cadre du service | 5 |
| III. POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNÉS | 6 |
| IV. NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVES | 7 |
| 1. Les installations..... | 7 |
| 2. Le volume prélevé et volumes produits..... | 13 |
| V. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET INDICATEURS DE SUIVI | 14 |
| 1. Les volumes mis en distribution et consommés | 14 |
| 2. Le cycle de l'eau..... | 15 |
| VI. LE RESEAU DE DISTRIBUTION | 16 |
| PARTIE II – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES | 20 |
| I. LA QUALITÉ DE L'EAU | 20 |
| II. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU | 20 |
| III. LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION | 22 |
| IV. LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE DISTRIBUTION | 25 |
| V. LE RENOUVELLEMENT ET TRAVAUX NEUFS REALISES | 26 |
| 1. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) | 26 |
| 2. Le renouvellement et les travaux neufs réalisés en 2017..... | 27 |
| PARTIE III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS | 29 |
| I. LE PRIX DE L'EAU | 29 |
| 1. Composition de la facture d'eau..... | 29 |
| 2. Tarifs du service public de l'eau au 1 ^{er} janvier 2018 | 30 |
| 3. Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (D102.0) | 31 |
| II. LES RECETTES D'EXPLOITATION | 34 |
| 1. Les recettes de la Collectivité | 34 |
| 2. Les recettes du délégataire | 34 |
| III. MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITÉ (P109.0) | 35 |
| PARTIE IV – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS | 36 |
| I. LES BRANCHEMENTS EN PLOMB | 36 |
| II. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS | 37 |
| III. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE | 37 |
| IV. MONTANT DES AMORTISSEMENTS | 38 |
| V. PROJETS D'AMELIORATION DE LA QUALITÉ ET DES PERFORMANCES DU SERVICE | 38 |
| VI. PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX ADOPTÉS | 38 |
| PARTIE V – SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE | 39 |



PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la collectivité en charge du service public d'eau potable doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, dans les neuf mois qui suit la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2020 (articles L.2224-5, D.22224-1 et suivants).

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il doit être présenté devant le Conseil Syndical et être mis à la disposition du public.

Le S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable sur son territoire. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

Le S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE a choisi d'exercer la compétence d'exploitation du service de distribution publique d'eau potable en Délégation de Service Public.

DEFINITION :

La Délégation de Service Public ou Affermage : Les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et révisable chaque année.

La Régie : La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.



PARTIE I – LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le périmètre du service est constitué des ouvrages du service public de l'eau potable de la collectivité établis sur les différentes communes constituant le syndicat :

ALIEZE, AUGISEY, BAUME-LES-MESSIEURS, BORNAY, BRIOD, COURBETTE, CRESSIA,
GERUGE, HAUTEROCHE*, LA CHAILLEUSE**, LAVIGNY, MARNEZIA, NOGNA, PANESSIERES,
PERRIGNY, POIDS-DE-FIOLE, PUBLY, REVIGNY, ROTHONAY, SAINT-MAUR, VERGES,
VERNANTOIS et VEVY.

* Commune nouvelle de Hauteroche issue de la fusion des communes de Crançot, Granges-sur-Baume et Mirebel.

^{**} Commune nouvelle de La Chailleuse issue de la fusion des communes d'Arthenas, Essia, Saint Laurent le Roche et Varessia.

La carte ci-dessous présente le périmètre administratif du S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE

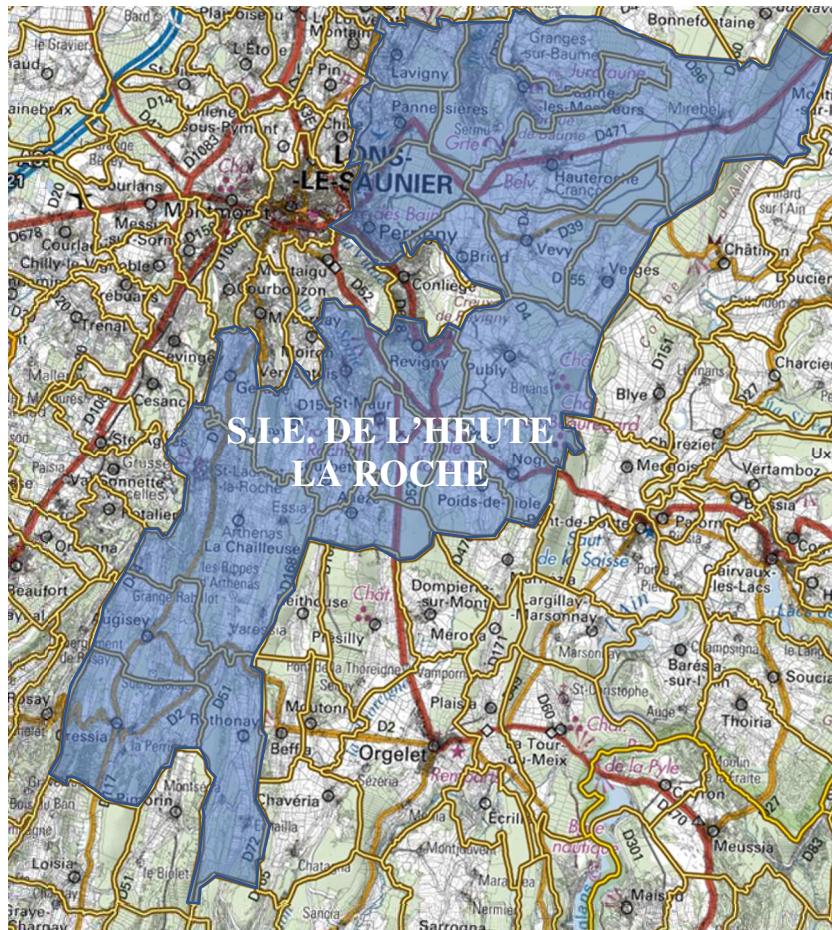


Figure 1 : Périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux de L'Heute la Roche en 2019

Le syndicat assure l'alimentation en eau potable pour une population d'environ 7 927 habitants.

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HEUTE LA ROCHE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :
 - Production
 - Protection du point de prélèvement¹
 - Traitement
 - Transfert
 - Stockage
 - Distribution
- Existence d'une CCSPL² : Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation³ : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation³ : 14/01/17 Non

II. MODE DE GESTION DU SERVICE

1. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

¹ Arrêté préfectoral d'utilisation des puits de captage « intercommunal » signé le 06/12/2005 (DUP)

² Article L1413-1 du C.G.C.T. : Les régions, la collectivité de Corse, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une **Commission Consultative des Services Publics Locaux** pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

³ Approbation en assemblée délibérante



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

Le service est exploité en **délégation de service public** (affermage). Le délégataire est la société **SUEZ EAU France** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 01/04/2017. La durée du contrat est de 10 ans, et prendra fin le 31/03/2027.

2. Prestations assurées dans le cadre du service

Les caractéristiques des prestations à assurer sont les suivantes :

| | | |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------|
| Gestion du service | application du règlement du service | Délégataire |
| | fonctionnement, surveillance et entretien des installations | Délégataire |
| | relève des compteurs | Délégataire |
| | accueil des usagers | Délégataire |
| | facturation | Délégataire |
| | traitement des doléances client | Délégataire |
| | des branchements à caractère fonctionnel | Délégataire |
| | des branchements à caractère patrimonial | Collectivité |
| | Des canalisations liées aux ouvrages | Délégataire |
| | des canalisations inférieur à 12 ml | Délégataire |
| | des canalisations au-delà de 12 ml | Collectivité |
| | des captages | Collectivité |
| | des clôtures | Collectivité |
| | des compteurs | Délégataire |
| Gestion des abonnés | des équipements électromécaniques | Délégataire |
| | des forages | Collectivité |
| | des ouvrages de traitement | Collectivité |
| | du génie civil | Collectivité |
| | des branchements plomb | Délégataire |
| | des équipements hydrauliques de traitement et pompage | Délégataire |
| | des installations électriques et informatiques | Délégataire |
| | de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion | Délégataire |
| | des vannes et accessoires hydrauliques | Délégataire |
| | Financement de la télérelève des compteurs par réseau fixe | Délégataire |

Tableau 1 : caractéristiques des prestations à assurer



III. POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNÉS

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

| Année | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | N/N-1 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Nombre d'habitants | 7 949 | 7 945 | 7 942 | 7 927 | -0,19% |
| Nombre d'abonnés | 3 919 | 3 873 | 3 924 | 3 948 | 0,61% |

Tableau 2 : Nombre d'habitants et d'abonnés



Indicateur D 101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis

Le service public d'alimentation en eau potable du syndicat assure l'alimentation en eau potable pour une population d'environ **7 928 habitants soit 3 948 abonnés au 31/12/2019**.

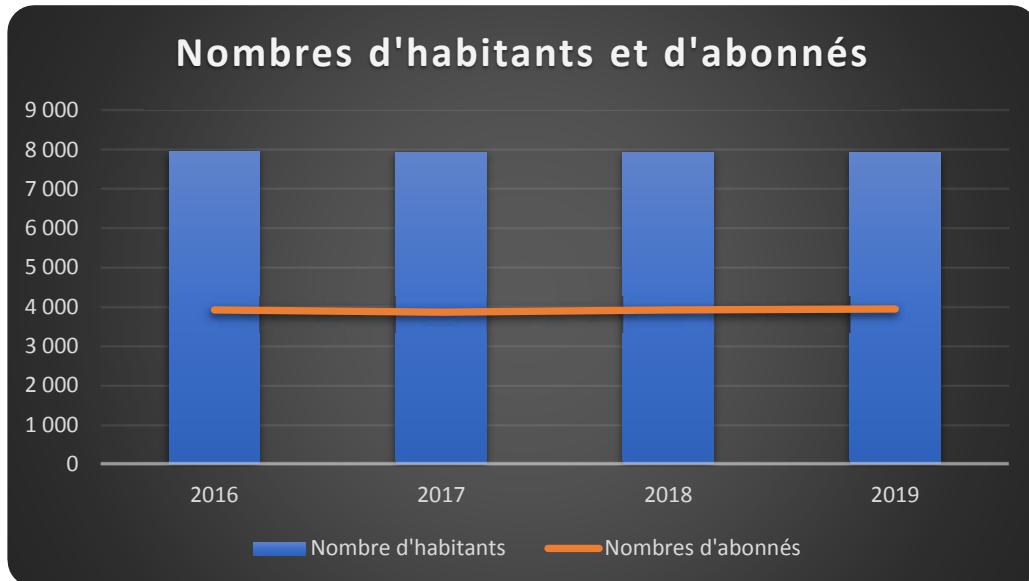


Figure 2 : Evolution des habitants et abonnés



**Assistance conseil
EAU +01**

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

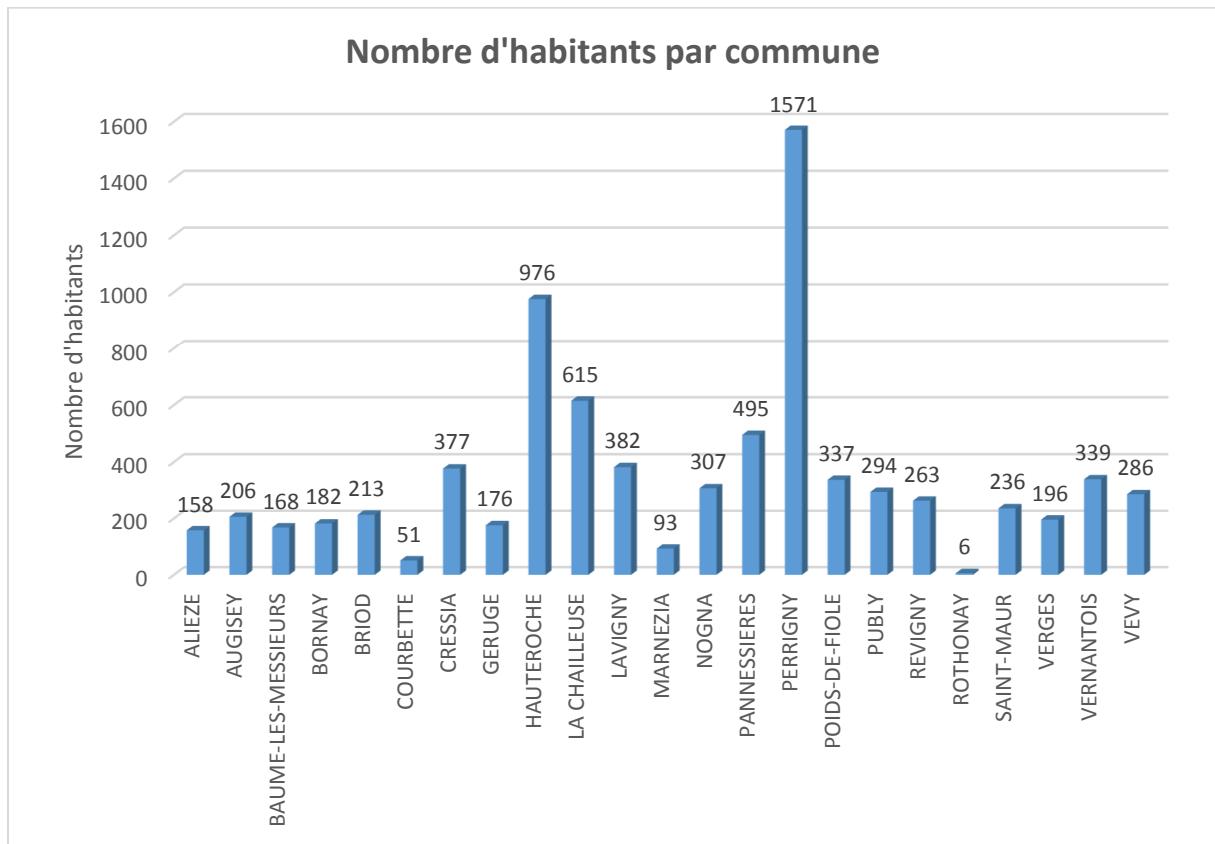


Figure 3 : Répartition des habitants par commune

Nota : La commune de Rothonay compte 139 habitants en 2019 mais seulement 3 abonnés (≈ 6 habitants) sont raccordés sur le réseau de distribution du SIE de l'Heute la Roche, le restant faisant parties du SIE de la Région d'Orgellet.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **19.41 abonnés/km** au 31/12/2019 (19.40 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2.01 habitants/abonné** au 31/12/2019 (2.02 habitants/abonné au 31/12/2018).

IV. NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVÉS

1. Les installations

1.1. La ressource

Actuellement, le Syndicat dispose de deux ressources en eau :



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

- Une ressource principale située sur le territoire communal de Mirebel, où l'eau est prélevée dans la nappe alluviale-fluviale de l'Ain et subit une désinfection au chlore pour ensuite être distribuée. Ce site, d'une capacité de 3 000 m³/jour a été mis en service en 1958.

Plan de localisation de la station de pompage de Mirebel

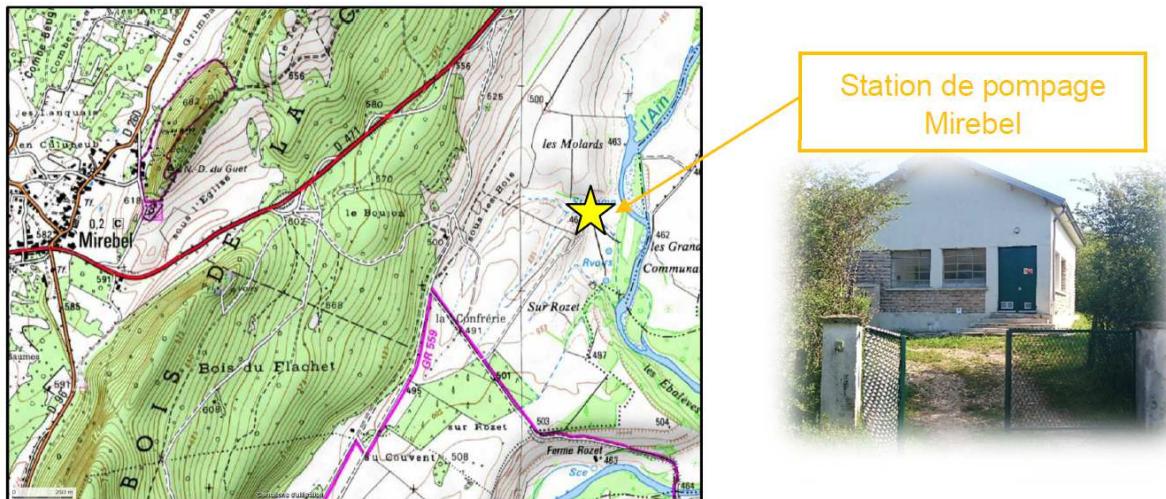


Figure 4 : Localisation des puis de captage de Mirebel

- Une ressource secondaire située sur le territoire communal de Cressia, où l'eau provient d'une source karstique et subit une désinfection à la javel avant d'être distribuée. Cette ressource est utilisée lorsque la ressource de Mirebel ne suffit pas pour alimenter tout le syndicat. Ce site d'une capacité de 260 m³/jour date de 1955.

Plan de localisation de la station de pompage de Cressia

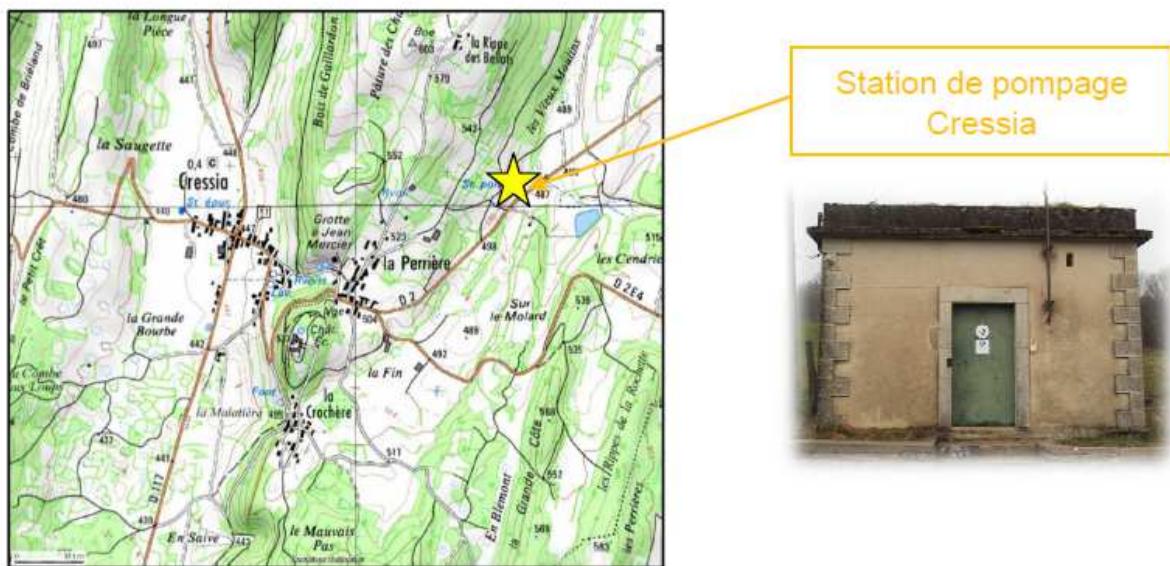


Figure 5 : Localisation de la source de Bellebrune à Cressia



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

L'eau prélevée subit une **désinfection au chlore** après pompage pour chacune de ses ressources.

1.2. Les capacités de production et de stockage

Les tableaux suivants synthétisent les capacités de production et de stockage des installations du S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE :

Les installations de production

| Commune | Installation de production | Année de mise en service | Capacité de production (m ³ /j) |
|------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|
| CRESSIA | Station de Combe Jean Magnin | 1955 | 260 |
| HAUTEROCHE | Station de Mirebel | 1958 | 3 000 |
| | | TOTAL | 3 260 |

Les ouvrages de stockage

| Commune | Réervoir ou château d'eau | Année de mise en service | Capacité de stockage (m ³) |
|---------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------|
| ALIEZE | Réervoir d'Alièze (sur la ville) | 1954 | 180 |
| AUGISEY | Réervoir d'Augisey (derrière le verger) | 1954 | 180 |
| BAUME-LES-MESSIEURS | Réervoir de Baume-Les-Messieurs (champ girod) | 1992 | 300 |
| BORNAY | Réervoir de Bornay | 1954 | 180 |
| BRIOD | Réervoir de Briod (les clos) | 1954 | 150 |
| COURBETTE | Réervoir de Courbette | 1971 | 300 |
| CRESSIA | Réervoir de Cressia (bas service) | 1954 | 220 |
| CRESSIA | Réervoir de La Perrière (haut service) | 1954 | 160 |
| GERUGE | Réervoir de Geruge (les mues) | 1954 | 100 |
| HAUTEROCHE | Réervoir de Granges sur Baume (la tournelle) | 1954 | 150 |
| HAUTEROCHE | Réervoir de Mirebel | 2003 | 350 |
| HAUTEROCHE | Réervoir de Mirebel (du bois de la côte) | 1954 | 600 |
| LA CHAILLEUSE | Réervoir d'Arthenas (cretet) | 1954 | 200 |
| LA CHAILLEUSE | Réervoir d'Essia (en tarrague) | 1954 | 160 |
| LA CHAILLEUSE | Réervoir de St Laurent la Roche (la vuyarde) | 1954 | 150 |
| LA CHAILLEUSE | Réervoir de Varessia (champ raqui) | 1954 | 40 |
| MARNEZIA | Réervoir de Marnezia (des contours) | 1954 | 60 |
| NOGNA | Réervoir de Nogna (sur le montcel) | 1954 | 150 |
| PANNESSIERES | Réervoir de Pannessières (les chaumettes) | 1954 | 200 |
| PERRIGNY | Réervoir de Perrigny (pagnoz) | 1954 | 300 |
| PUBLIC | Réervoir de Public (la promenade) | 1954 | 180 |
| REVIGNY | Réervoir de Revigny (sous la baume) | 1954 | 180 |
| SAINT-MAUR | Réervoir de Saint-Maur | 2003 | 600 |
| VERGES | Réervoir de Verges | 1954 | 150 |
| VERNANTOIS | Réervoir de Vernantais (ferrière) | 1954 | 300 |
| VEVY | Réervoir de Vévy (la perouse) | 1954 | 150 |
| | | TOTAL | 5 540 |



Les installations de reprise, de pompage ou surpresseur

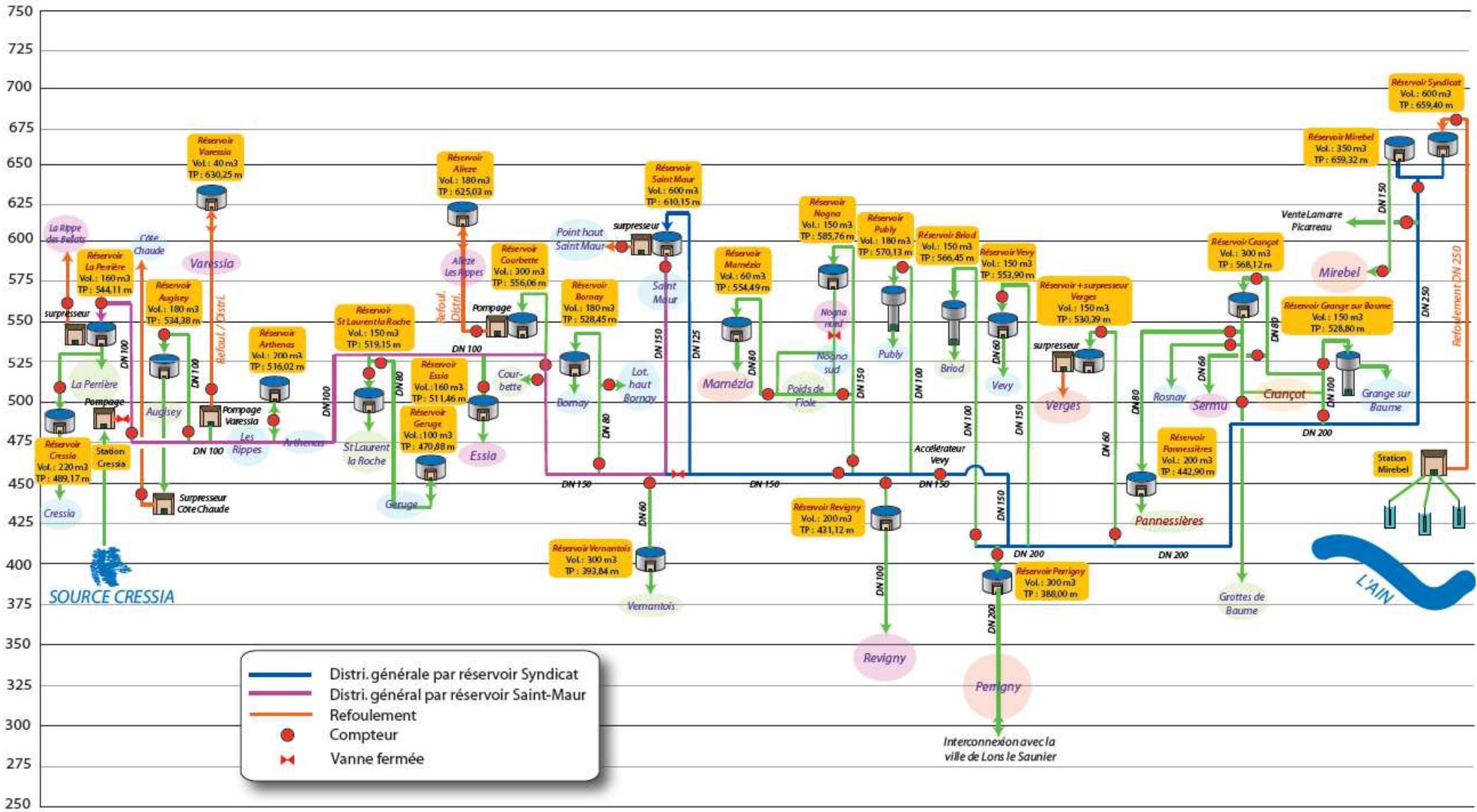
| Commune | Installation de reprise, de pompage ou surpresseur | Année de mise en service | Débit des pompes (m ³ /h) |
|---------------|----------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| AUGISEY | Surpresseur d'Augisey (Côte Chaude) | 1971 | 2 |
| COURBETTE | Réservoir et surpresseur de Courbette | 1971 | 5 |
| CRESSIA | Réservoir et surpresseur de La Perrière | 2005 | 5 |
| LA CHAILLEUSE | Relais d'Arthénas (Ripples Dallioz) | 1971 | 5 |
| SAINT-MAUR | Réservoir et surpresseur de Saint-Maur | 1971 | 6 |
| VERGES | Réservoir et surpresseur de Verges (La Lezine) | 1980 | 17 |
| VEVY | Accélérateur de Vevy | 2005 | 64 |



**Assistance conseil
EAU +01**

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

PROFIL ALTIMETRIQUE DU SYSTEME D'ALIMENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE HEUTE LA ROCHE



1.3. Les importations et/ou exportations

Les importations

Le S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE peut solliciter un apport d'eau complémentaire à ses propres ressources par une interconnexion avec la commune de LONS LE SAUNIER sur laquelle un débit maximal de 500 m3/jour peut être livrée.

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | N/N-1 |
|--------------------------------------------|------|------|------|------|------|-------|
| Volumes importés à Lons-le-Saunier (en m3) | 312 | 280 | 0 | 0 | 0 | - |

Tableau 3 : Volumes d'eau importés de Lons-le-Saunier

Les exportations

Le Service de l'Eau du S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE réalise des prélèvements sur les ressources, afin d'assurer la distribution et l'alimentation en eau sur le périmètre délégué et l'export de l'eau à destination de communes extérieures au territoire intercommunal (S.I.E. de Lamarre-Picarreau).

Le tableau suivant présente les ventes d'eau en gros existantes :

| Objet de la convention | Date de la convention | Echéance de la convention |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Vente d'eau en gros entre le SIE de L'HEUTE LA ROCHE et le SIE de LAMARRE-PICARREAU | 1 ^{er} janvier 2008** | 31 décembre 2022* |

* A son expiration, la convention sera reconduite tacitement par période de 5 ans

** Un avenant à la convention du 1^{er} janvier 2008 a été signé le 16/04/2018 afin d'actualiser le prix de l'eau par suite du renouvellement du contrat de délégation par le syndicat

En 2019, les exports vers le S.I.E. de LAMARRE-PICARREAU ont été de 34 534 m3, soit une réduction de -26.1 % par rapport à l'exercice précédent.

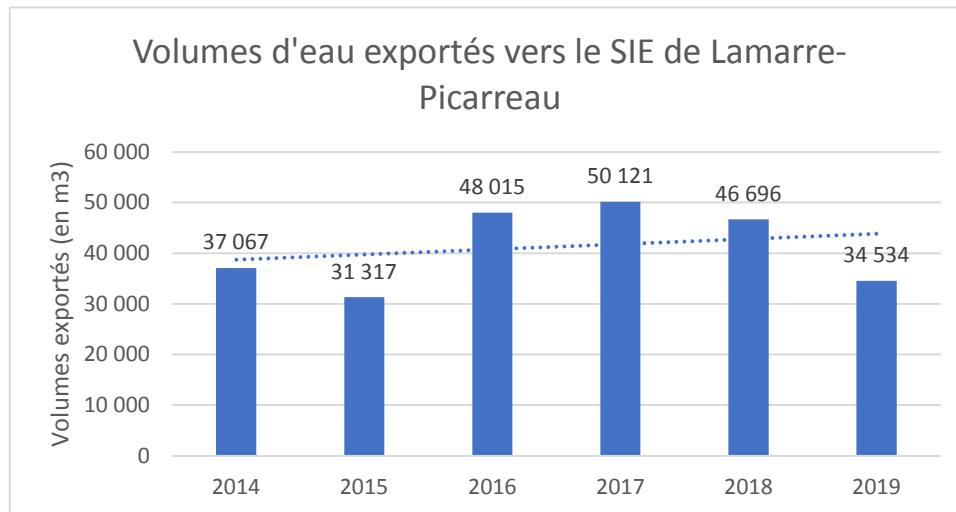


Figure 6 : Volumes d'eau exportés au SIE de Lamarre-Picarreau



2. Le volume prélevé et volumes produits

Le service public d'eau potable prélève **770 495 m³** pour l'exercice 2019 (767 022 m³ pour l'exercice 2018).

| Année | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | N/N-1 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Volumes prélevés (en m ³) | 723 130 | 746 747 | 716 857 | 767 022 | 770 495 | 0,45% |

Tableau 4: Evolution des volumes prélevés

Habituellement, l'eau étant traitée au pompage en pied des puits de captage de Mirebel, le volume produit correspond, sur le territoire du syndicat, au volume prélevé.

Lors de l'exercice 2019, **53 542 m³** des volumes prélevés correspondent aux volumes de service des installations de production. Ce volume d'eau a été prélevé dans le milieu aquifère dans le cadre des opérations de mise en service des nouvelles installations de forage dans le champ captant de Mirebel.

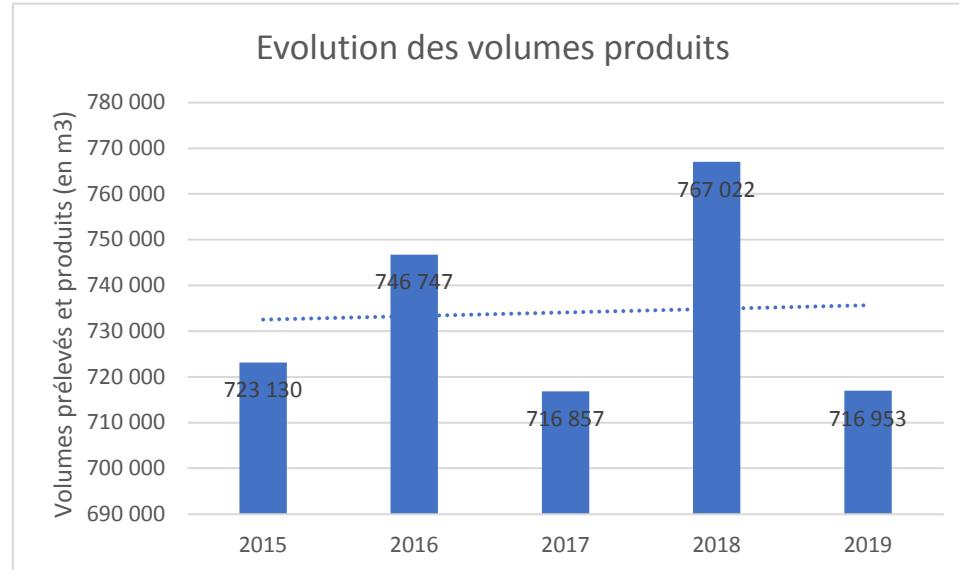


Figure 7 : Evolution des volumes produits

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

V. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET INDICATEURS DE SUIVI

1. Les volumes mis en distribution et consommés

En 2019, **682 419 m³** d'eau ont été mis en distribution sur le territoire du syndicat, soit une réduction de - 5.3 % par rapport à 2018. Les volumes comptabilisés sur 365 j atteignent quant à eux, 524 984 m³ en 2019, soit – 4.8 % par rapport à 2018.

De plus, sont comptabilisés en 2019, **32 226 m³** consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux **volumes non facturés** (volumes dégrevés, gestes commerciaux, irrécouvrables, ...), aux **volumes sans comptage** (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux **volumes de service** (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité de l'eau).

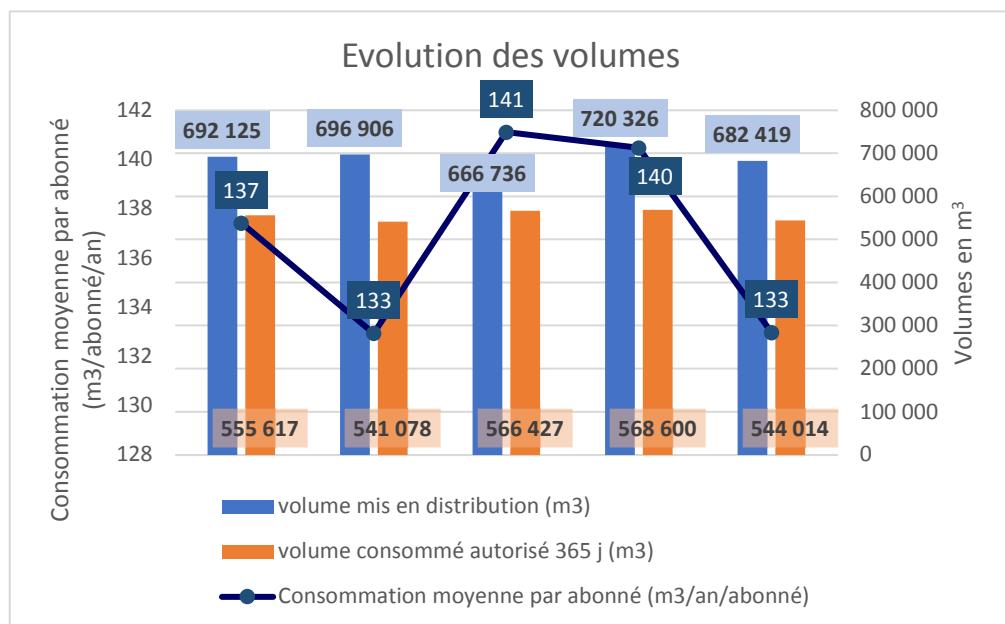


Figure 8 : Evolution des volumes

La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à **133 m³/an/abonné**, se situe dans la moyenne nationale, comprise entre 120 et 150 m³/an/abonné.

Le tableau suivant présente la répartition de la consommation en eau potable, pour l'année 2019, sur le service du syndicat des Eaux de L'HEUTE LA ROCHE :



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

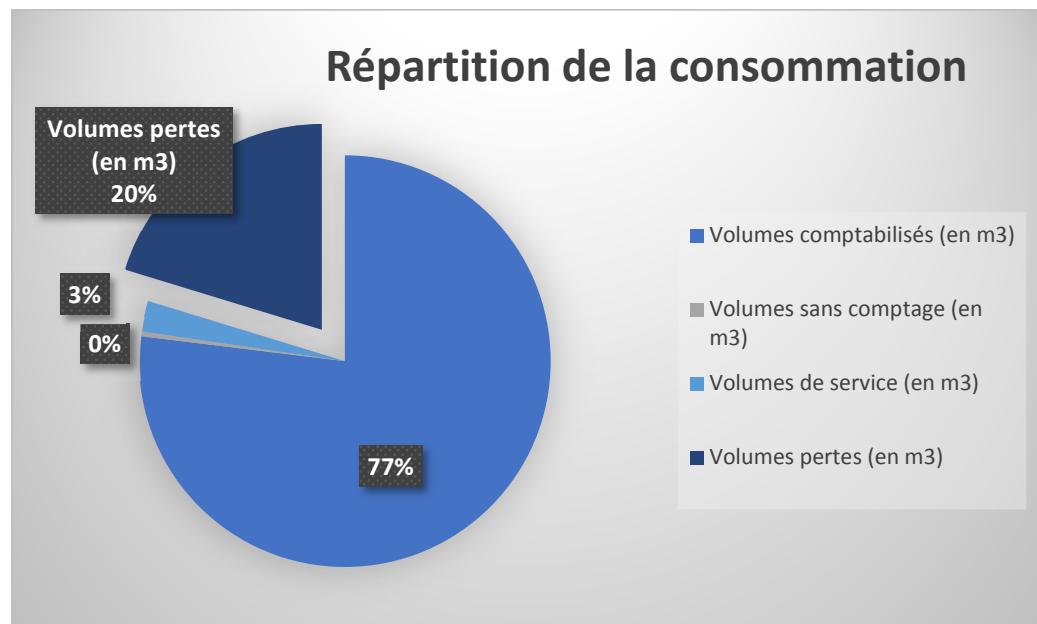
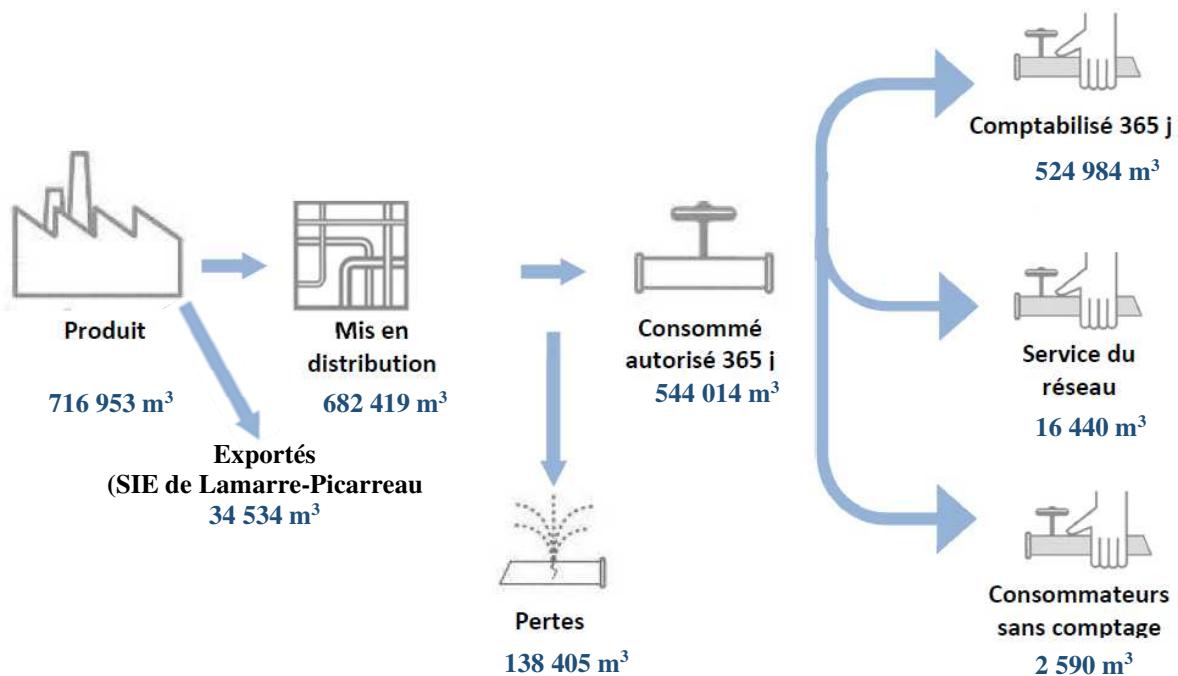


Tableau 5 : Répartition de la consommation

2. Le cycle de l'eau

La synthèse des flux d'eau 2019 sur le territoire du S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE est le suivant :



VI. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le fonctionnement du réseau

L'eau captée à Mirebel est acheminée vers le réservoir syndicat en refoulement pur.

En fonctionnement normal, on peut partager le système d'alimentation du syndicat en deux services.

1er service - Distribution générale par le réservoir Syndicat :

Le réservoir syndicat par le biais d'une canalisation principale en DN 250, DN 200, DN 150 alimente les réservoirs «Mirebel» ; «Granges sur Baume» ; «Crançot» ; «Pannesières» ; «Verges» ; «Perrigny» ; «Vevy» ; «Briod» ; «Publy» ; «Nogna» ; «Marnézia» ; «Revigny» et «Saint Maur». Ensuite, ces réservoirs alimentent les réseaux communaux réciproques.

A noter que la commune de Verges est alimentée par un surpresseur.

2ème service - Distribution générale par le réservoir Saint Maur :

Le deuxième service du syndicat est alimenté par le réservoir « Saint Maur », une injection de javel est réalisée dans les cuves du réservoir.

Le réservoir « Saint Maur » alimente les réservoirs « Vernantais » ; « Bornay » ; « Essia » ; « Geruge » ; « Saint Laurent la Roche » ; « Arthenas » ; « Augisey » ; « La perrière » , via une canalisation principale en DN 150 et DN 100. Ensuite, ces réservoirs alimentent les réseaux communaux réciproques.

Le réservoir « Courbette » alimenté par le réservoir « Saint Maur » sert de bâche de reprise pour le pompage Courbette qui alimente le réservoir « Alièze ».

Le réservoir « Varessia » est alimenté par la station de pompage Varessia, pompage en ligne raccordé sur la canalisation de distribution principale.

Le réservoir « Cressia » est alimenté par le réservoir « La Perrière ». Trois surpresseurs sont nécessaires pour alimenter réciproquement les points hauts des communes de Cressia, Saint-Maur, Augisey.

Linéaire de réseau et nombre de branchements

Le réseau d'eau potable du syndicat s'étend sur **203.4 km**. On dénombre **3 810 branchements** sur le territoire dont **25 branchements en plomb**.



**Assistance conseil
EAU +01**

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

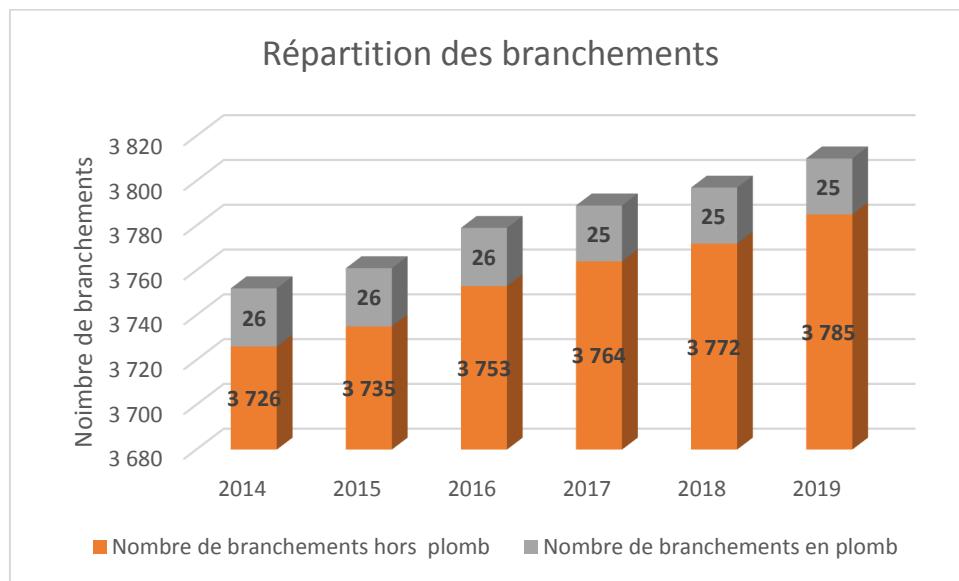


Figure 9 : Répartition des branchements

Les fuites sur canalisations et sur branchements

En 2019, **17 fuites sur canalisation ou accessoire de réseau** ont été réparées sur l'ensemble du territoire du syndicat (contre 17 en 2018) ; ceci représente 0.08 fuite réparée par km de réseau soit un taux d'intervention stable sur les canalisations par rapport à 2018.

Alors que 23 fuites sur branchements avaient été réparées en 2018, **18 réparations sur branchements** ont été entreprises en 2019. Ceci représente un taux de branchements réparés en réduction de 4.7 pour 1000 branchements.



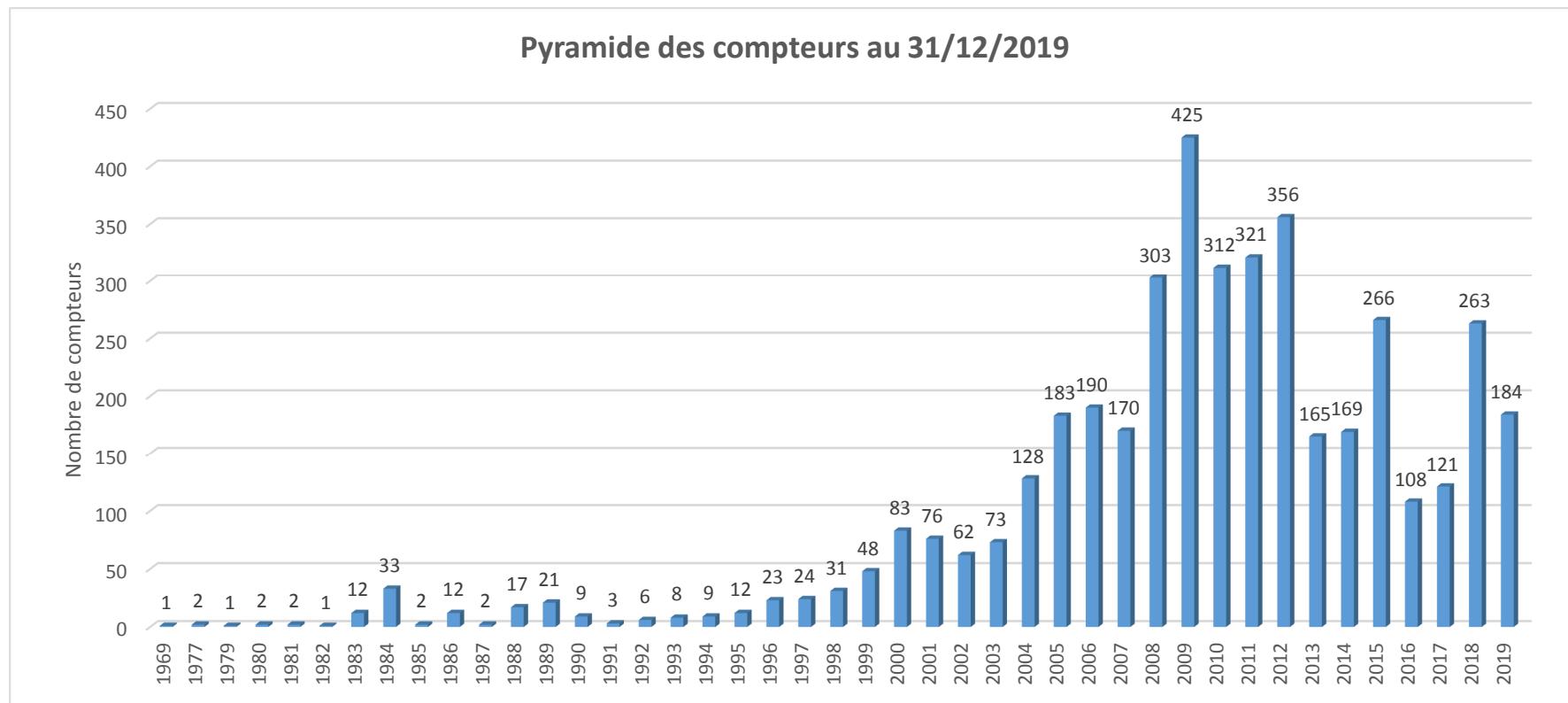
**Assistance conseil
EAU +01**

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

La gestion des compteurs

Sur le territoire du SIE de L'HEUTE LA ROCHE, **4 239 compteurs** assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnées du service. **172 de ces compteurs sont inactifs en 2019 (sans abonnement) soit 4.1 % du parc total. 6.6 % du parc est âgé de plus de 20 ans**, soit 281 compteurs.

Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs actifs et inactifs répartis par année de fabrication :



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de compteur sur territoire du SIE de L'HEUTE LA ROCHE ainsi que le taux de renouvellement de ces compteurs :

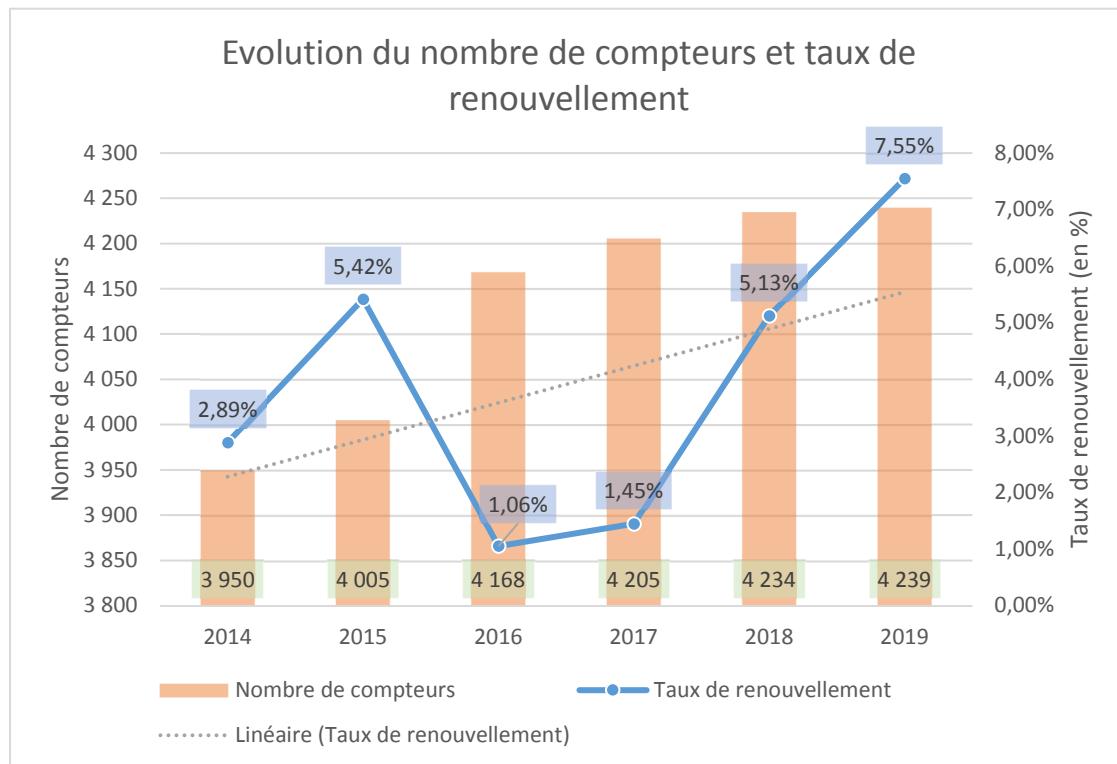


Tableau 6 : Evolution du nombre de compteurs et taux de renouvellement

PARTIE II – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES

I. LA QUALITÉ DE L'EAU

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

| Analyses | Contrôle sanitaire réglementaire | | | |
|------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------|--------------------------|
| | Nombre total de résultats d'analyses | Nombre de résultats conformes | % conformité | Paramètres non conformes |
| Microbiologique | 35 | 35 | 100,0% | 0 |
| Physico-chimique | 35 | 35 | 100,0% | 0 |

Tableau 7 : Contrôle sanitaire réglementaire

La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un **taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique** et **100% sur les paramètres physico-chimiques**.



Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique

100% en 2019 sur le territoire du SIE de L'HEUTE LA ROCHE.

Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique

100% en 2019 sur le territoire du SIE de L'HEUTE LA ROCHE.

II. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites du syndicat des eaux de L'Heute la Roche vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection :

| Champ captant | Autorisation de prélèvements | | |
|--------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------|
| | Débit maximum journalier (m ³ /j) | Débit maximum horaire (m ³ /h) | Date des arrêtés |
| Puits de captage de Mirebel | 4 200 m ³ /j | 175 m ³ /h | 06/12/2005 |
| Source de Bellebrune à Cressia | NC | NC | NC |

Tableau 8 : Autorisations de prélèvement

Conformément à l'article L.2224-5, chacun des champs captant fait l'objet d'un calcul de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Figure 7).

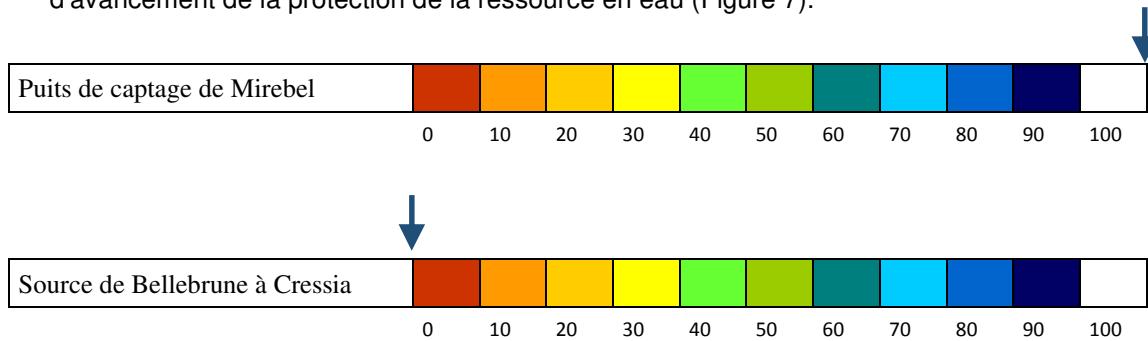


Figure 10 : Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]

Le barème de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est le suivant :

| Avancement | Etape |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0% | Aucune action |
| 20% | Etudes environnementale et hydrogéologique en cours |
| 40% | Avis de l'hydrogéologue rendu |
| 50% | Dossier déposé en préfecture |
| 60% | Arrêté préfectoral |
| 80% | Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) |
| 100% | Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. |

Tableau 9 : Barème de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

Conformément à la réglementation, le S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau à Mirebel.

Etant donné qu'aucun volume n'a été prélevé à la source de Bellebrune à Cressia en 2019, et que L'Agence Régionale de Santé du Jura a validé la source de Bellebrune comme ressource de secours, cette ressource n'entre pas dans le calcul de l'Indice d'avancement de protection de la ressource en eau du Syndicat.

L'arrêté préfectoral étant mis en œuvre, au prorata des prélèvements d'eau dans le milieu naturel, **l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 100 %.**

Cet indice peut atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès lors qu'une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection aura été mise en place.



Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau

100 % en 2019 pour toutes les installations du SIE de L'HEUTE LA ROCHE.

III. LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés



**Assistance conseil
EAU +01**

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

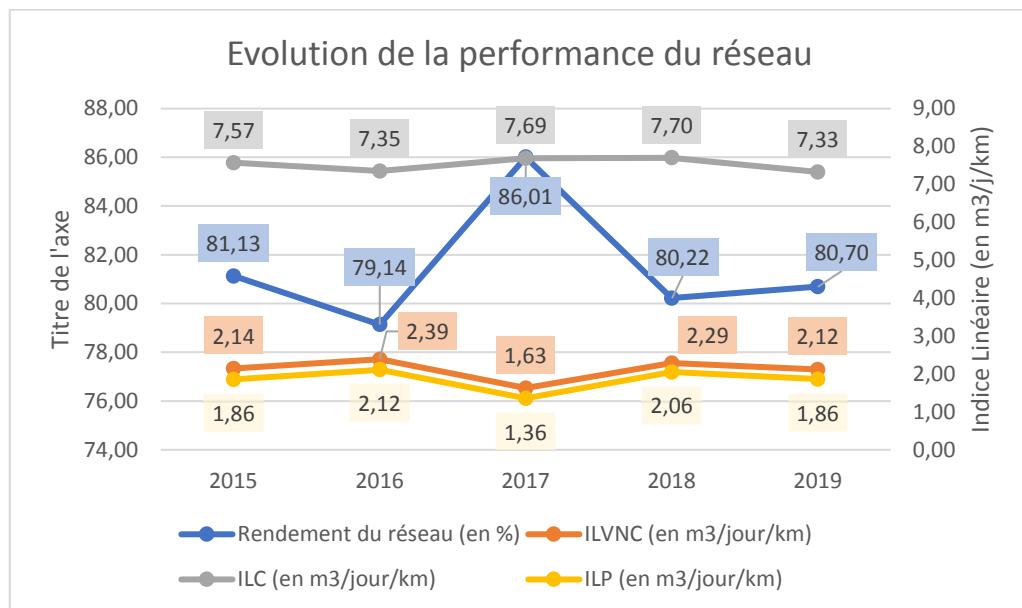


Tableau 10 : Evolution de la performance du réseau

Les performances du réseau présentent une détérioration significative sur l'année 2019 : le rendement actuel du réseau est de **80.70 %**, pour un ILP de **1.86 m3/j/km**. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à **2.12 m3/j/km**.

L'amélioration des performances provient de la réduction des pertes en réseaux en 2019 de – 8.8 % par rapport à 2018 passant de 151 726 m³ en 2018, contre 138 405 m³ en 2019. Les volumes de pertes de 2019 restent cependant comparables à la moyenne des 5 dernières années (136 555 m³).

Ces performances sont bonnes, compte tenu des caractéristiques du réseau du syndicat (réseau de type rural).



Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution

80.70 % en moyenne sur le SIE de L'HEUTE LA ROCHE

Indicateur P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés

2.12 m3/km/j en moyenne sur le SIE de L'HEUTE LA ROCHE

Indicateur P106.3 – Indice linéaire des pertes

1.86 m3/km/j en moyenne sur le SIE de L'HEUTE LA ROCHE

Rendement du réseau

Le rendement du réseau permet de connaître les performances des réseaux en vue de les améliorer afin de limiter les prélevements sur la ressource en eau. Le Grenelle 2 (décret 2012-97 du 27 janvier 2012) fixe les seuils minimaux à atteindre en fonction de la nature de la collectivité.



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

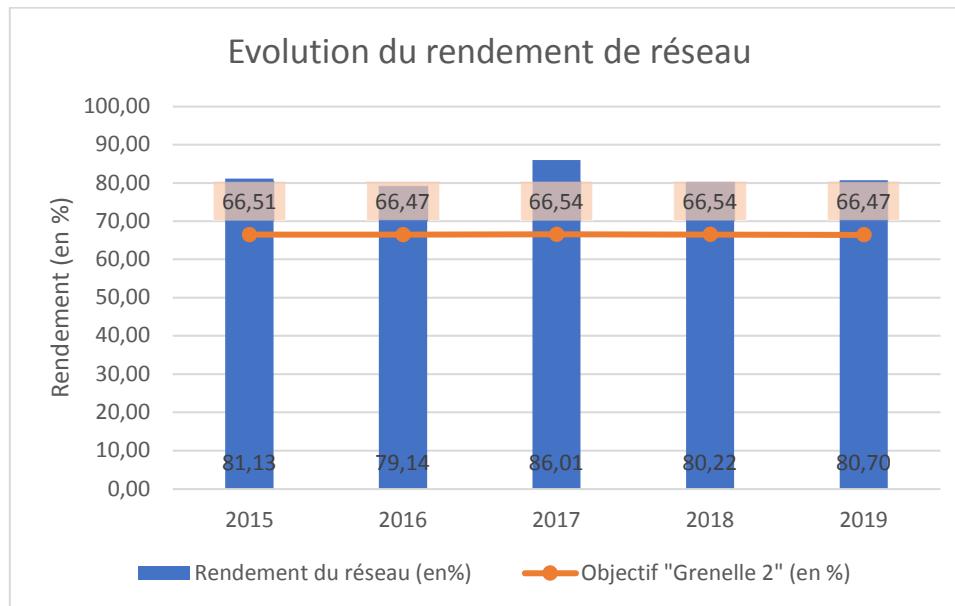


Tableau 11 : Evolution du rendement de réseau

L'indice linéaire de consommations (ILC) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes consommés par les usages du service (hors pertes en réseau). Cet indice nous renseigne sur le type du réseau d'eau potable. Ainsi, selon la classification nationale des catégories de réseau, la valeur de l'**ILC de 7.33 m³/jour/km** en 2019 nous indique un **réseau de type rural**.

Le tableau suivant présente la classification nationale des catégories de réseau en fonction des ILP et des ILC :

| Catégorie de réseau | Rural | Semi-Urbain | Urbain |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| | ILC < 10 m ³ /j /km | 10 < ILC < 30 m ³ /j /km | ILC > 30 m ³ /j /km |
| Bon | ILP < 1.5 | ILP < 3 | ILP < 7 |
| Acceptable | 1.5 < ILP < 2.5 | 3 < ILP < 5 | 7 < ILP < 10 |
| Médiocre | 1.5 < ILP < 4 | 5 < ILP < 8 | 10 < ILP < 16 |
| Mauvais | ILP > 4 | ILP > 8 | ILP > 16 |

Les indices linéaires de perte calculés, reflètent, pour ces réseaux à caractère rural, une étanchéité globale du réseau classée comme ACCEPTABLE.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012⁴ fixe un objectif de rendement de 85% ou à défaut, de 65% + 1/5 ILC, soit pour le S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE, un objectif à atteindre de 66,47 %.



Ce rendement est donc nettement atteint.

⁴ En cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret (seuils variables selon les caractéristiques du service et de la ressource), la loi Grenelle 2 impose aux collectivités organisatrices des services d'eau potable d'établir un **plan d'actions**.

Si cette condition n'est pas respectée au terme du délai de 2 ans, le taux de **la redevance pour prélevement sur la ressource en eau - usage alimentation en eau potable - sera doublé**.



IV. LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

| Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau | Note patrimoniale maximale | Note patrimoniale SIE de L'HEUTE LA ROCHE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|
| Partie A : Plan des réseaux (15 points) | | |
| Existence d'un plan des réseaux eau potable avec localisation des ouvrages principaux et dispositifs de mesure | | |
| | 10 | 10 |
| Mise à jour annuelle du plan des réseaux | 5 | 5 |
| Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points de la partie A ont été obtenues) | | |
| Informations structurelles sur 50% du linéaire du réseau (diamètre, matériaux) | 10 | 10 |
| +1 point par tranche de 10 % (matériaux et diamètre renseignés). + 5 points si 95 % du réseau renseigné. | 5 | 5 |
| Connaissance de l'âge des canalisations pour 50% des tronçons du réseau | 10 | 10 |
| +1 point par tranche de 10 % (âge des canalisations renseignés). | 5 | 5 |
| Total Parties A et B | 45 | 45 |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B) | | |
| Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes | 10 | 10 |
| Mise à jour annuelle de l'inventaire pompes et équipements électromécaniques | 10 | 10 |
| Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux | 10 | 0 |
| Inventaire caractéristiques compteurs d'eau avec carnet métrologique et date de pose renseignés | 10 | 10 |
| Recherche de pertes d'eau avec date et nature des réparations/travaux effectués | 10 | 10 |
| Localisation des autres interventions (réparations, purges, ...) | 10 | 10 |
| Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations | 10 | 10 |
| Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux | 5 | 5 |
| TOTAL | 120 | 110 |

Tableau 12: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

110 points sur le territoire du S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE



**Assistance conseil
EAU +01**

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

V. LE RENOUVELLEMENT ET TRAVAUX NEUFS REALISES

1. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

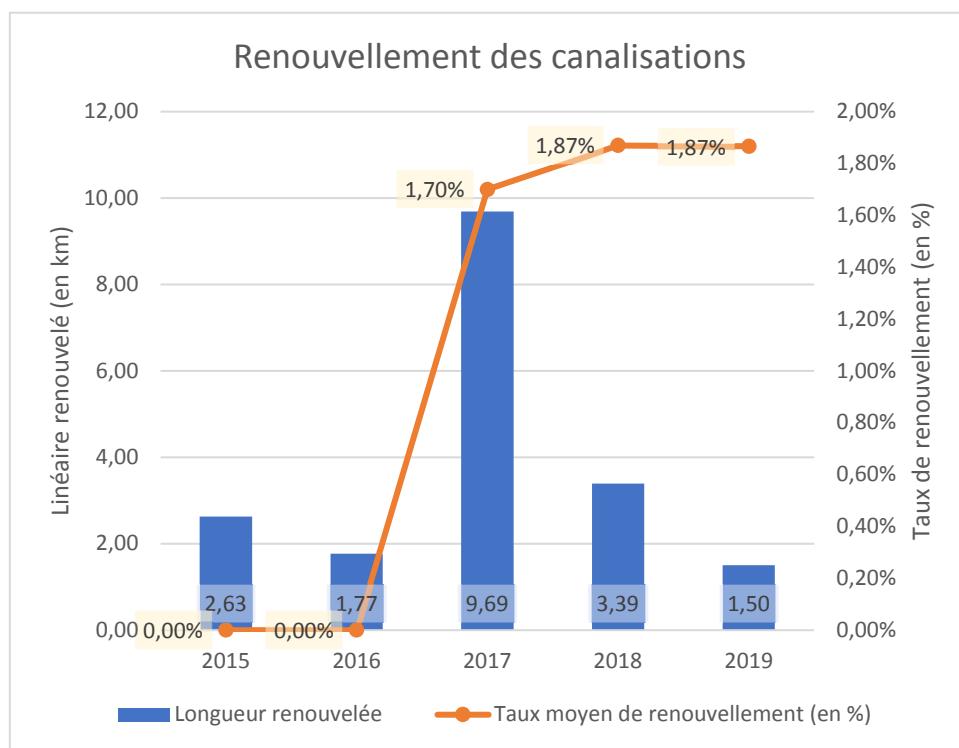


Tableau 13 : Renouvellement des canalisations

En 2019, **1.5 km** de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine soit un taux de renouvellement de **1.87 %** sur 5 ans. A titre de comparaison, 3.4 km ont été renouvelés en 2018.

A titre informatif, le taux ANNUEL de renouvellement pour la seule campagne 2019 s'élève à 0.74 %.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,58% (Rapport des données nationales 2013 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

1.87 % sur le territoire du S.I.E. de L'HEUTE LA ROCHE



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

2. Le renouvellement et les travaux neufs réalisés en 2019

Le renouvellement du délégataire

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2019 dans le cadre du Programme Contractuel (14 interventions) faisant l'objet d'un Compte de renouvellement.

Le détail de ces renouvellements est présenté dans le tableau suivant :

| Lieu de l'installation | Nom de l'installation | Description |
|--------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------|
| INSTALLATIONS | | |
| BAUME LES MESSIEURS | Réservoir de Baume-Les-Messieurs | Renouvellement compteur d'arrivée |
| CRESSIA | Réservoir et Supresseur de Cressia (La Perrière) | Renouvellement échelles des cuves 1 et 2 |
| CRESSIA | Réservoir de Cressia (Bas Service) | Renouvellement échelle |
| GERUGE | Réservoir de Geruge (Les mues) | Renouvellement télétransmission |
| MIREBEL | Station de Mirebel | Renouvellement Pompe n°4 - puits n°3 |
| MIREBEL | Station de Mirebel | Renouvellement Pompe n°5 - puits n°3 |
| MIREBEL | Station de Mirebel | Renouvellement Anti-bélier |
| PANESSIERES | Réservoir de Pannessières (les chaumette) | Renouvellement Porte |
| SAINT-MAUR | Réservoir et Supresseur de Saint-Maur | Renouvellement Anti-bélier |
| SAINT-MAUR | Réservoir et Supresseur de Saint-Maur | Renouvellement Détecteur Aspiration |
| SAINT-MAUR | Réservoir et Supresseur de Saint-Maur | Renouvellement Pompe n°1 |
| SAINT-MAUR | Réservoir et Supresseur de Saint-Maur | Renouvellement Pompe n°2 |
| SAINT-MAUR | Réservoir et Supresseur de Saint-Maur | Renouvellement Armoire électrique |
| VERNANTOIS | Sectorisation Vernantais | Renouvellement télétransmission |
| RESEAUX ET BRANCHEMENTS | | |
| CRESSIA | Rue Principale | Accessoire hydraulique |
| SAINT-LAURENT-LA-ROCHE | Rue du Four Banal | Accessoire hydraulique |
| SAINT-LAURENT-LA-ROCHE | Rue des Rochets | Accessoire hydraulique |
| SAINT-LAURENT-LA-ROCHE | Rue Bellevue | Accessoire hydraulique |

Tableau 14 : tableau des renouvellements exécutés par le délégataire lors de l'exercice



**Assistance conseil
EAU +01**

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

Les travaux neufs de la Collectivité

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de délégation, le Syndicat des Eaux de L'HEUTE LA ROCHE a engagé un programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable.

Les travaux neufs réalisés par la Collectivité dans le cadre de l'exercice 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

| Lieu de l'installation | Description |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| INSTALLATIONS | |
| MIREBEL - NOUVELLE RESSOURCE | Raccordement des 2 forages à la station de pompage |
| RESEAUX ET BRANCHEMENTS | |
| CRANCOT | Renforcement - fonte Ø 100 et 150 mm - 25 ml - rue du Bourg |
| CRANCOT | Renouvellement - fonte Ø 60 mm - 107 ml - chemin de la Pérouse |
| CRANCOT | Renforcement - fonte Ø 150 mm - Transit de Crançot (fin de la 1ère tranche) |
| PANESSIERES | Détournement - fonte Ø 100 mm |
| | |

Tableau 15 : Tableau des travaux exécutés lors de l'exercice



PARTIE III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS

I. LE PRIX DE L'EAU

1. Composition de la facture d'eau

Pour comprendre la facture d'eau, il faut envisager le cycle global de l'eau qui va du puisement d'une « matière brute » dans le milieu naturel jusqu'à son retour, après usage, dans l'environnement avec un traitement de dépollution. De surcroît, la ressource en eau est un bien collectif dont la préservation est financée par des taxes et redevances diverses.

La facturation de l'eau comprend en fait la facturation de deux services distincts : le service de l'eau et le service de l'assainissement collectif ou individuel.

Conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et collecte et de traitement des eaux usées, la facture d'eau aux abonnés comprend trois rubriques distinctes :

- ◆ Distribution de l'eau ;
- ◆ Collecte et traitements des eaux usées ;
- ◆ Organismes publics.

La rubrique distribution de l'eau comprend trois sous-rubriques :

- ◆ L'abonnement, correspondant à la partie fixe de la facturation qui couvre une partie des charges fixes du service et la location du compteur dont le prix est fonction du diamètre. Ces prix sont soumis à une TVA⁵ de 5.5% ;
- ◆ La consommation, correspondant à la partie variable de la facturation en fonction du volume consommé par l'abonné. Le prix appliqué à cette consommation est soumis à une TVA⁵ de 5.5% ;
- ◆ La taxe prélèvement perçue sur les consommations d'eau qui est reversée à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour financer des actions de préservation des ressources en eau. Cette taxe est votée par des instances externes au Syndicat des Eaux de L'HEUTE LA ROCHE. Cette taxe est soumise à une TVA⁵ de 5.5%.

La rubrique collecte et traitement des eaux usées n'est pas intégré au service, cette compétence n'étant pas acquise par le Syndicat des Eaux de L'HEUTE LA ROCHE.

⁵ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.



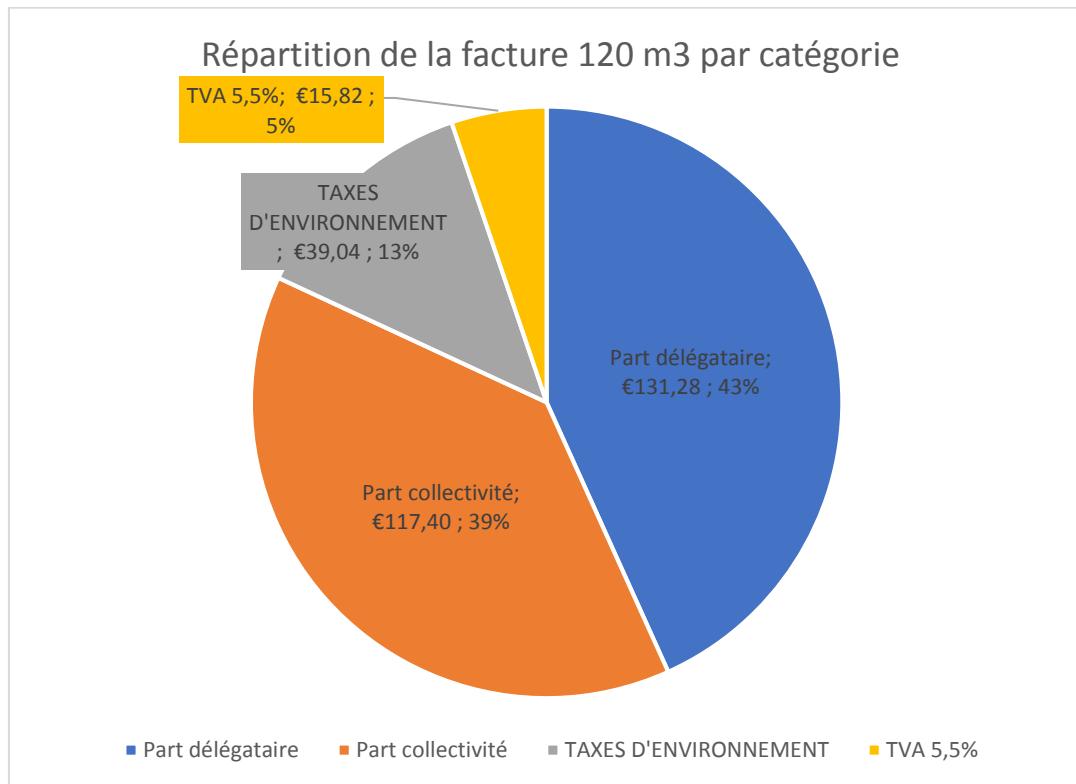


Figure 11 : Répartition d'une facture d'eau donnée à titre indicatif

2. Tarifs du service public de l'eau au 1^{er} janvier 2020

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (**délibération du 19/10/2019**).

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part du déléataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les frais d'accès au service sans déplacement au 01/01/2020 sont de : **44.84 € / HT**.

Les frais d'accès au service avec déplacement au 01/01/2020 sont de : **87.16 € / HT**.

L'abonnement comprend la location du compteur et les frais fixes. Il est fixé à **51.60 € HT/an** par abonnement au 1^{er} janvier 2020 pour la part du Déléataire, et à **37.00 € HT/an** pour la part de la Collectivité.

Les tarifs de l'eau comprennent une part variable, indépendamment du volume consommé. Celle-ci est fixée à **0.6640 € HT/m³** consommé au 1^{er} janvier 2020 pour la part Déléataire, et à **0.67 € HT/m³** pour la part de la Collectivité.

3. Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

| Prix de l'eau - Territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux de L'HEUTE LA ROCHE | | 01/01/2019 | 01/01/2020 | N/N-1 (en %) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Part délégataire | | 126,04 € | 131,28 € | 4,2% |
| Abonnement | | 50,18 € | 51,60 € | 2,8% |
| Consommation de 0 à 20 m3 | | 12,64 € | 13,28 € | 5,0% |
| | au m3 consommé | 0,6322 € | 0,6640 € | 5,0% |
| Consommation > à 20 m3 | | 63,22 € | 66,40 € | 5,0% |
| | au m3 consommé | 0,6322 € | 0,6640 € | 5,0% |
| Part collectivité | | 112,60 € | 117,40 € | 4,3% |
| Abonnement | | 37,00 € | 37,00 € | 0,0% |
| Consommation | | 75,60 € | 80,40 € | 6,3% |
| | au m3 consommé | 0,6300 € | 0,6700 € | 6,3% |
| TAXES D'ENVIRONNEMENT | | 39,04 € | 39,04 € | 0,0% |
| Agence de l'eau: Lutte contre la pollution | | 32,40 € | 32,40 € | 0,0% |
| | au m3 consommé | 0,2700 € | 0,2700 € | 0,0% |
| Agence de l'eau: Préservation ressource en eau | | 6,64 € | 6,64 € | 0,0% |
| | au m3 consommé | 0,0553 € | 0,0553 € | 0,0% |
| TOTAL Facture 120 m3 HT | | 277,68 € | 287,72 € | 3,6% |
| TVA 5,5% | | 15,27 € | 15,82 € | 3,6% |
| TOTAL Facture 120 m3 TTC | | 292,95 € | 303,54 € | 3,6% |
| PRIX DU M3 POUR 120 M3 (TTC) | | 2,44 € | 2,53 € | 3,6% |

Tableau 16 : Facture 120 m³

Au 1er janvier 2020, le prix du service de l'eau potable sur le territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux de L'HEUTE LA ROCHE s'élève à **2.53 € TTC/m³** toutes taxes et part fixe comprise comprises (sur la base d'une facture de 120 m³). **Ce tarif est en augmentation de + 3.6% par rapport au tarif applicable au 1er janvier 2019.**

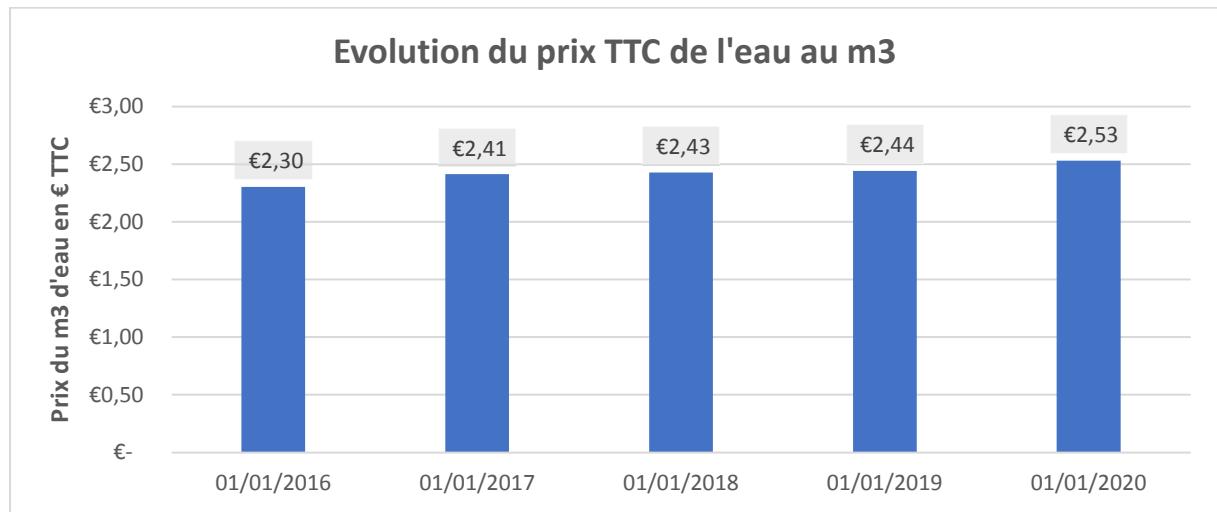


Figure 12: Evolution du prix TTC de l'eau au m³



Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année

Il est de 2.53 € TTC /m³ au 01/01/2020 sur le territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux de L'HEUTE LA ROCHE.

Au 1er janvier 2020, la facture 120 m³ pour l'eau potable s'élève à **303.54 € TTC** dont 43 % représente la rémunération du Déléguétaire, 39 % celle de la Collectivité et 13 % les taxes et contributions aux organismes publics.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

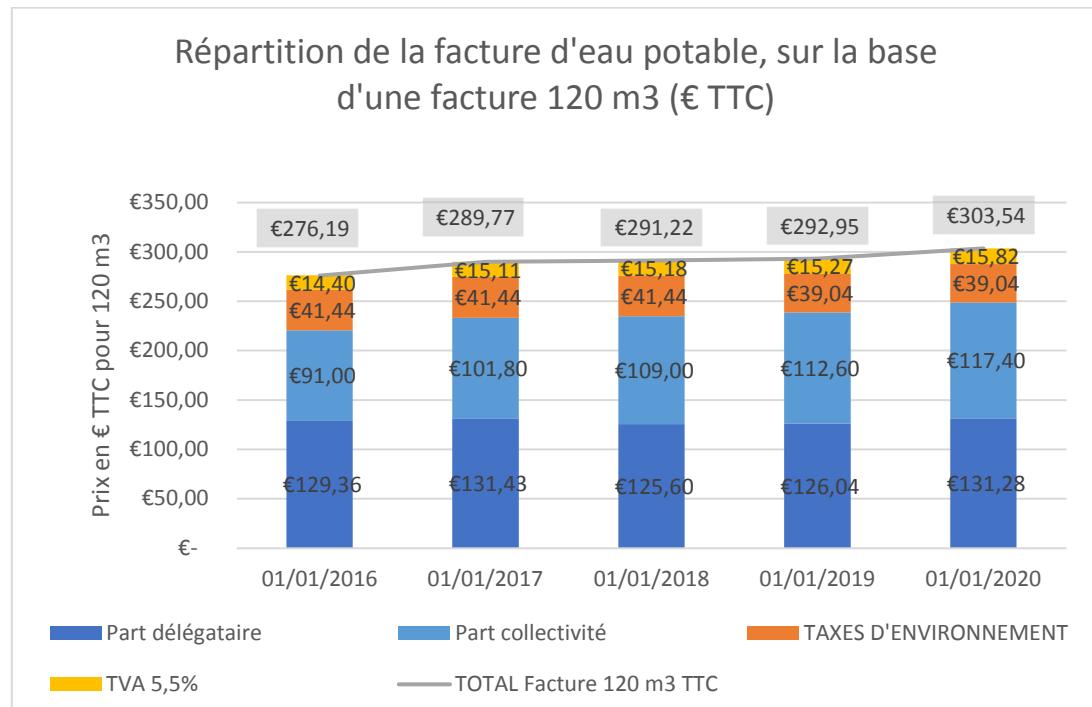


Tableau 17 : Répartition de la facture d'eau potable

Les volumes consommés sont relevés avec **une fréquence annuelle au mois d'octobre** de chaque exercice.

La facturation est effectuée avec une **fréquence semestrielle aux mois d'avril et d'octobre** de chaque exercice.

Pour rappel, les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 511 788 m³/an (533 622 m³/an en 2018).



II. LES RECETTES D'EXPLOITATION

1. Les recettes de la Collectivité

| Désignation | Détail des recettes de la Collectivité | | | |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|---------------|-------------------------|
| | Recettes (en €) | 2018 | 2019 | N/N-1 (en %) |
| Recettes de vente d'eau aux usagers <i>dont abonnement</i> | | 476 286,00 € | 466 707,00 € | -2,0% |
| Recette de vente d'eau en gros | | - € | - € | - |
| Recettes d'exploitation d'eaux brutes | | - € | - € | - |
| Régularisation des ventes d'eau | | - € | - € | - |
| Total des recettes de vente d'eau | 476 286,00 € | 466 707,00 € | -2,0% | |
| Recettes liées aux travaux | | 230 701,14 € | - € | -100,0% |
| Subventions (Agence de l'Eau, CD39,...) | | 89 451,68 € | 56 000,00 € | -37,4% |
| Contribution exceptionnelle du budget général | | - € | - € | - |
| Autres recettes (à préciser le cas échéant) | | 3 017,00 € | - € | - |
| Total des autres recettes | 323 169,82 € | 56 000,00 € | -82,7% | |
| TOTAL | 799 455,82 € | 522 707,00 € | -34,6% | |

Tableau 18 : Recettes d'exploitation de la Collectivité

2. Les recettes du délégataire

| Désignation | Détail des recettes du délégataire | | | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|--------------|-------------------------|
| | Recettes (en €) | 2018 | 2019 | N/N-1 (en %) |
| Recettes de vente d'eau aux usagers | | 535 729,00 € | 540 103,00 € | 0,8% |
| <i>dont abonnements</i> | | 200 393,00 € | 209 085,00 € | 4,3% |
| Recette de vente d'eau en gros | | 18 172,00 € | 23 239,00 € | 27,9% |
| Recettes d'exploitation d'eaux brutes | | - € | - € | - |
| Régularisation des ventes d'eau | | - € | - € | - |
| Total des recettes de vente d'eau | 553 901,00 € | 563 342,00 € | 1,7% | |
| Travaux attribués à titre exclusif (branchements, ...) | | 21 782,00 € | 10 524,00 € | -51,7% |
| Facturation et recouvrement de la redevance assainissement | | 520,00 € | 16 490,00 € | 3071,2% |
| Facturation et recouvrement autres comptes de tiers | | 2 713,00 € | 905,00 € | -66,6% |
| Autres recettes (à préciser le cas échéant) | | 23 403,00 € | 15 850,00 € | -32,3% |
| Total des autres recettes | 48 418,00 € | 43 769,00 € | -9,6% | |
| TOTAL | 602 319,00 € | 607 111,00 € | 0,8% | |

Tableau 19 : Recettes d'exploitation du délégataire



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

Grâce aux recettes du service de l'eau potable, la collectivité et le délégataire assurent l'exploitation au quotidien, la continuité du service, le renouvellement du patrimoine et l'investissement nécessaire au maintien de la qualité et de la sécurité de l'alimentation publique en eau potable.

Recettes globales : Le montant des recettes du service d'eau potable au 31/12/2019 se porte à **1 030 049 €** (1 030 187 € au 31/12/2018).

III. MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITÉ (P109.0)

Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Le service n'a fait l'objet d'aucune demande d'abandon de créance lors de l'exercice 2019.

| | 2018 | 2019 | N/N-1 (en %) |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|--------------|
| Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social | 2,00 | 0,00 | -100,00% |
| Montant des abandons de créances (€ HT) | 45,9400 € | - € | -100,00% |
| Montant des versements à un fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé) | 0,0001 € | - € | -100,00% |

Tableau 20 : Abandons de créance

La collectivité n'a mené aucune action de coopération décentralisée ou d'aide au développement avec des autorités locales étrangères (cf. article L 1115-1-1 du C.G.C.T.).



Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

EN 2019, il est de 0,00 €/m³ facturé pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de L'HEUTE LA ROCHE.



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

PARTIE IV – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

I. LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans le tableau suivant :

| | 2018 | 2019 | N/N-1 (en %) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-----------------|
| Nombre de branchements publics | 3 797 | 3 810 | 0,34 % |
| Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année | 0 | 1 | - |
| Nombre de branchements publics en plomb restants | 25 | 25 | 0,00% |
| Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport | 0,66% | 0,66% | -0,34% |

La Collectivité n'a pas entrepris de travaux de renouvellement de branchements au cours de l'exercice 2019.



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

II. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS

Le tableau suivant présente les montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ainsi que les montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux :

| Désignation | 2018 | 2019 | Prévisions 2020 |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Montants financiers HT des travaux engagés | 852 844,72 € | 636 000,00 € | 686 000,00 € |
| Réseaux d'adduction d'eau | 530 253,72 € | - € | - € |
| Transit Crançot (Sud) : Vevy- Crançot - 2 330 ml fonte Ø 150 mm | 298 697,00 € | - € | - € |
| Mise en œuvre Nouvelle ressource - Forage n°1 et n°2 | - € | 270 000,00 € | 25 000,00 € |
| Suite du transit de Crançot - 2ème tranche | - € | 200 000,00 € | - € |
| Détournement conduite Panessières | - € | 56 000,00 € | - € |
| Remplacement conduite Alièze | - € | 80 000,00 € | - € |
| Traversée RD471 à Crançot | - € | 15 000,00 € | - € |
| Travaux divers | 23 894,00 € | 15 000,00 € | - € |
| Suite du transit de Crançot - 3ème tranche | - € | - € | 200 000,00 € |
| Renouvellement de réseau - Bornay | - € | - € | 100 000,00 € |
| Détournement de réseau - Arthenas | - € | - € | 72 000,00 € |
| Détournement de réseau - Perrigny | - € | - € | 19 000,00 € |
| Bâtiment station pompage | - € | - € | 60 000,00 € |
| Renouvellement de réseau - Essia | - € | - € | 180 000,00 € |
| Renouvellement de réseau - St Laurent La Roche | - € | - € | 30 000,00 € |
| Montants financiers HT des sommes perçues | - € | 56 000,00 € | 74 092,00 € |
| Subventions Agence de l'Eau | - € | - € | - € |
| Subventions CD39 | - € | 56 000,00 € | 11 200,00 € |
| Subventions DETR | - € | - € | 62 892,00 € |

Tableau 21 : Montants financiers des travaux engagés

III. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

| Etat de la dette | 2018 | 2019 | N/N-1 (en %) |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Encours de la dette au 31 décembre | 2 166 328,00 € | 2 180 081,00 € | 0,63% |
| Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice | 192 988,00 € | 200 071,00 € | 3,67% |
| <i>dont en intérêts</i> | 62 785,00 € | 62 247,00 € | -0,86% |
| <i>dont en capital</i> | 130 203,00 € | 137 824,00 € | 5,85% |
| Durée d'extinction de la dette | 20 ans (2038) | 20 ans (2039) | - |

Tableau 22: Etat de la dette



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafor
01320 CHATILLON LA PALUD

IV. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente le montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service :

| Montant des amortissements | 2018 | 2019 | N/N-1 (en %) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (6811) | 321 774,00 € | 362 801,00 € | 12,75% |

V. PROJETS D'AMELIORATION DE LA QUALITÉ ET DES PERFORMANCES DU SERVICE

Le tableau suivant présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité à l'usager et les performances environnementales du service :

| Objet des travaux | Montant prévisionnel |
|-------------------|----------------------|
| Sans objet | |
| | |

VI. PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX ADOPTÉS

Le tableau suivant présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité à l'usager et les performances environnementales du service :

| Objet des travaux | Montant prévisionnel |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| | |
| Suite du transit de Crançot - 3ème tranche - 2 350 ml fonte dn 150 | 200 000,00 € HT |
| Renouvellement de réseau - Bornay - 350 ml | 100 000,00 € HT |
| Détournement et renforcement conduite dans la traverse d'Arthenas - 250 ml fonte dn 150 et 20 ml fonte dn 80 | 72 000,00 € HT |
| Détournement de réseau - Perrigny - 30 ml fonte dn 80 et 30 ml fonte dn 150 | 19 000,00 € HT |
| Renouvellement de réseau - Essia - 370 ml fonte dn 60 - 270 ml fonte dn 100 - 125 ml fonte dn 125 | 180 000,00 € HT |
| Renouvellement de réseau - St Laurent La Roche - 40 ml fonte dn 125 | 30 000,00 € HT |



Assistance conseil
EAU +01

190 rue du Rafour
01320 CHATILLON LA PALUD

PARTIE V – SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

| Thèmes | Code | Dénomination | Valeur 2019 |
|-------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| INDICATEURS TECHNIQUES | | | |
| Abonnés | D101.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis | 7 927 |
| Qualité de l'eau | P101.1 | Taux de conformité microbiologique | 100% |
| Qualité de l'eau | P102.1 | Taux de conformité physico-chimique | 100% |
| Qualité de l'eau | P108.3 | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 100% |
| Réseau | P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 80,70% |
| Réseau | P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km) | 2,12 m ³ /j/km |
| Réseau | P106.3 | Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) | 1,86 m ³ /j/km |
| Réseau | P103.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 110 /120 |
| Réseau | P107.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans | 1,87% |
| INDICATEURS FINANCIERS | | | |
| Gestion financière | D102.0 | Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2018 (€ TTC/m ³) | 2,53 €/m ³ |
| Gestion financière | P109.0 | Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé) | - € |
| Gestion financière | P153.2 | Durée d'extinction de la dette | 20 ans (2039) |

